

## **Note de présentation brève et synthétique du budget 2020 de la commune d'AUTRUY SUR JUINE**

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : [www.autrui-sur-juine.fr](http://www.autrui-sur-juine.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, adoptée par le parlement le 22 Mars 2020, a reporté la date limite d'adoption des budgets locaux au 31.07.2020. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 11 Juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires aux agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations des salles, des redevances d'occupation du domaine public, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 491 118 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les charges à caractère général (comprenant en outre l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, du matériel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées...), et autres charges de gestion courante (indemnités des élus, participations au SIRIS, subventions versées aux associations) et les intérêts des emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés sont estimés, pour 2020, à la somme de 121 924 € sur un budget total de dépenses de fonctionnement de 438 950 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-

même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le virement à la section d'investissement s'élève à la somme de 52 168 €

Les recettes de fonctionnement de nos communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. De plus, notre nouvelle communauté de communes ne prend plus en charge le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), soit une dépense en plus pour Autruy-sur-Juine estimée à 10 000 € (7 148 € en 2019).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des produits des services, du domaine et autres produits de gestion courante.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère générale	161 611 €	Excédent brut reporté	102 150 €
Charges de personnel et assimilés	121 924 €	Produits des services, du domaine	27 701 €
Autres Charges de gestion courante	133 554 €	Impôts et taxes	300 281 €
Charges financières	4 811 €	Dotations et participations	60 986 €
			€
Autres dépenses FPIC	10 000 €		€
Dépenses imprévues	150 €		€
Total dépenses réelles	432 050 €	Total recettes réelles	€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 900 €		
Virement à la section d'investissement	52 168 €		
Total général	491 118 €	Total général	491 118 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 (inchangés depuis 1991)

- . Taxe foncière sur le bâti 13.03 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 33.46 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 166 101 €

d) Dotations de l'Etat.

La dotation forfaitaire attendue de l'Etat devrait s'élever à 25 764 €, contre 27 896 € l'an passé. Les compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation et des taxes foncières sont prévus à hauteur de 16 194 €.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, pour la taxe d'habitation, le produit attendu reversé par l'Etat est estimé à 67 338 €.

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, outillage, des travaux sur nos bâtiments.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Fonds de Soutien à l'Investissement Local...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses imprévues	100 €	Excédent	657 €
Remboursement d'emprunts	20 789 €	Virement de la section de fonctionnement	52 168 €
Logiciels informatiques	3 775 €	FCTVA	24 209 €
Etude Amgt RD 95/97	3 678 €	DETR (Amgt RD 95/97)	55 000 €
Travaux sécurité RD	295 680 €		
Plantation arbres	1 418 €		
		Département (RD 95/RD 97)	87 800 €
		Taxe aménagement	4 004 €
		Emprunt	94 702 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	6 900 €
Total général	325 440 €	Total général	325 440 €

c) Le principal projet de l'année 2020 est le suivant :

- Travaux d'aménagement sécurité de l'intersection RD 95/RD 97

d) Les subventions d'investissements prévues proviennent principalement de l'Etat, et du Département (détails ci-dessus)

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

Le budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 491 118 € en section de fonctionnement et à 325 440 € en section d'investissement sans avoir eu recours à une hausse des différents tarifs et des taxes des impôts locaux.

Etat de la dette

La commune a contracté un emprunt de 167 153 € en 2012, sur 15 ans, au taux de 4.22 %, pour la remise aux normes de la défense incendie et un emprunt de 100 000 € en décembre 2018, sur 10 ans, au taux de 1.17 %, pour les travaux de réaménagement de la mairie.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 11 Juin 2020

Le Maire,

  
 Christophe GUERTON



Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le



ID : 045-214500159-20200611-DEL202033-DE